



## CHARTRE DES JOUEURS

Le hockeyeur doit garder le plaisir et la passion sur la glace. Seuls ceux-ci lui permettront de jouer longtemps et ce quel que soit son niveau de jeu. En faisant preuve d'esprit sportif, il pourra progresser selon ses propres capacités et contribuer à une bonne ambiance d'équipe.

**En tant que joueur du Stade Poitevin Hockey Club, je m'engage à :**

- ✓ Pratiquer mon sport avec plaisir, en me rappelant que le hockey est avant tout un jeu
- ✓ Respecter les parents, dirigeants, entraîneurs, coaches, personnel de la patinoire, ainsi que le matériel et infrastructure mis à ma disposition aussi bien à domicile qu'en déplacement
- ✓ Respecter mes coéquipiers, mes adversaires et toutes les décisions des entraîneurs, coaches et arbitres
- ✓ Avoir une conduite exemplaire sur et hors de la patinoire, évitant toute forme de violence tant dans le langage que dans le geste
- ✓ Respecter les horaires d'entraînements, être assidu aux entraînements et aux manifestations auxquelles mon équipe est conviée et être présent aux matchs, aussi bien à domicile qu'en déplacement
- ✓ Prévenir le plus vite possible mon entraîneur et mon responsable d'équipe, en cas d'absence pour blessure, maladie ou cas de force majeure
- ✓ Faire preuve d'esprit sportif, rester digne autant dans la victoire que dans la défaite et donner le meilleur de moi-même à chaque fois que je chausse les patins
- ✓ Avoir une hygiène de vie en rapport avec mes objectifs sportifs, ne détenir, ni utiliser de produits illicites.
- ✓ Accepter toutes sanctions de la commission de discipline du club en cas de non respect de ces règles.
- ✓ Avoir ma pièce d'identité et papiers d'assurance sociale pour tous les déplacements.

### Hygiène

- ✓ Nettoyage de mon vestiaire après les entraînements
- ✓ Il est interdit de fumer, de vapoter dans les vestiaires, la consommation d'alcool est également interdite

### Conduite des joueurs et dirigeants toutes catégories

- ✓ Aucun joueur ne doit être sur la glace en présence de la surfaceuse (match et entraînement)
- ✓ Aucune circulation de palet n'est autorisée avant que les portes de la surfaceuse soient refermées
- ✓ Toute sanction financière due à une pénalité de match sera imputée au joueur selon décision de la commission de discipline
- ✓ La commission se réserve le droit d'appliquer des sanctions supplémentaires à celles prises par la FFHG
- ✓ Tenue correcte obligatoire (porter les couleurs du club lors des manifestations)

Poitiers, le

Nom, prénom :

Signature du joueur

Catégorie :